**No 7 Séance du Conseil général du jeudi 11 décembre 2025 à 19 h 00**
**A la salle de la Justice de l'Hotel de Ville du Landeron**

*Ordre du jour :*

1. Appel
2. Procès-verbal no 6 de la séance extraordinaire du 2 octobre 2025.
3. Nominations
   3.1 d'un membre suppléant pour le Conseil régional du Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
   3.2. d'un membre au CAP à partir du 1er janvier 2026 en remplacement de M. Zulfija Arbnor, démissionnaire au 31 décembre 2025.
   3.3. d'un membre à la commission du feu en remplacement de Mme Gordana Botalla, démissionnaire au 18 novembre 2025
4. Budget 2026
5. Rapport d'information relatif au plan financier et des tâches (voir budget 2026)
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 629'142.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2026
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 162'150.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable pouvant intervenir en 2026
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 (TTC) pour divers travaux de réfection du surfaçage et de fissures des routes communales ainsi que l'entretien et la rénovation ponctuelle du réseau d'éclairage public pouvant intervenir en 2026
9. Demande de crédit d'engagement de CHF 162'150.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension des réseaux des eaux claires et usées pouvant intervenir en 2026
10. Arrêté concernant l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 970'000.00 pour la Fondation de la piscine du Landeron afin qu'elle puisse mener différents travaux d'assainissement
11. Réponse du Conseil communal à la motion (C20) « Encouragement à l'utilisation des transports publics par les jeunes en formation », déposée le 18 octobre 2023 et acceptée le 22 février 2024
12. Projet d'arrêté à voter
    12.1. Projet d'arrêté 1513 à voter « soutien financier au recours contre la démolition de la passerelle CFF », déposé le 2 octobre 2025
13. Interpellation
    13.1. Interpellation « mobilité (bus+ cycle) suite à diverses réalisations en 2025 », déposée le 29 octobre 2025
14. Questions écrites.
15. Pétitions, lettres et communications.
16. Questions orales.
17. Divers/communications du Conseil communal.

## 1. Appel

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, chers collègues, bienvenue dans cette belle salle de l'Hôtel de Ville où on a toujours plaisir à siéger, qui a été le lieu de nombreuses décisions sans doute très importantes. Je ne sais pas si elles étaient aussi importantes que celles qu'on va prendre ce soir. Mais en tout cas, j'ai beaucoup de plaisir à vous retrouver. Avant de passer à l'appel, je voulais souhaiter une bienvenue particulière à M. Abdelati Amasmoud (PS). On l'acclamera quand il arrive. Il remplace Mme Gordana Botalla (PS), démissionnaire, qu'on remercie pour son engagement. Et puis j'avais aussi l'intention de saluer M. Tobias Antoni (UDC), nouveau suppléant, en remplacement de Mme Vanessa Romano, démissionnaire. Mais il est malade et a, à juste titre, décidé de ne pas

partager ses microbes et ses virus avec nous. Donc on lui souhaitera une cordiale bienvenue la prochaine fois. Nous remercions également pour son engagement M. Arbnor Zulfija (PVL) qui est démissionnaire, comme vous avez pu le voir parce que son remplacement est à l'ordre du jour. Son suppléant sera nommé prochainement. Le PSL a deux postes de suppléants vacants, sauf erreur. Donc, on aura encore plein de monde à accueillir prochainement. »

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Caillet Cédric, Chapatte Marc, Fauro Massimo, Frochaux Léonie, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Mallet Gregory, Maurer Corentin, Muriset Christian, Perrot Ophélie, Savoy Jacques, Stooss Nathalie, Tschanz Numa, Voisard Mathias, Auberson Loïs, Boillat Erine, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Jacot Michael, Magnan Cyril, Marillier Nathalie, Pétermann Jean Pascal, Rubbi Michel, Sieber Monique, Steffen Remo, Bader Joël, Bürli Gilliane, Froelicher Thomas, Hopmann Mathieu, Martin Jesus, Piot Vanessa, Randazzo Patric, Forster Vincent, Muriset Jessica, Perrenoud Stéphane, Gabriel Reto et Jakob Yves.

Excusés : Devenoges Jacques et Wenger Lucas.

***37*** *Conseillers généraux présents, majorité à 19.*

***Conseil communal***
Présents : Ciervo Marisa, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Guye Olivier et Winz Fredy.

Bureau du Conseil général :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Président: | M. | Gregory Mallet | CAN |
| Secrétaire: | M. | Fabrizio Guizzardi | PLR |
| Questeurs: | M. | Mathieu Hopmann | PSL |
| | M. | Vincent Forster | PVL |

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Une information est passée par les responsables de partis concernant le report du point 12 ; à savoir le projet d'arrêté 1513 « Soutien financier au recours contre la démission de la passerelle ». J'espère que l'information est arrivée à tout le monde, donc on passera du point 11 au point 13. »

## 2. Procès-verbal no 6

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025 ? ». Il donne la parole à l'assemblée.

**M. Christian Muriset** (C) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à propos de mon intervention dans les divers concernant l'Armoriale, je ne crois pas avoir dit "irrémétentieusement" parce que je ne sais pas ce que cela veut dire. J'ai dit que la croix a été irrévérencieusement repeinte en noir. C'est en page 16. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « La dyslexie a encore frappé. D'autres remarques? Ce n'est pas le cas. Alors, je propose à celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de le manifester par un lever de main. »

Le procès-verbal n°6 de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 est accepté à l'unanimité.

## 3. Nominations

*3.1. d'un membre suppléant pour le Conseil régional du Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)*

**M. Jean Pascal Pétermann** (C) propose M. Cyril Magnan.

Sa nomination est acceptée par applaudissements.

*3.2. d'un membre au CAP à partir du 1er janvier 2026 en remplacement de M. Zulfija Arbnor, démissionnaire au 31 décembre 2025*

**M. Stéphane Perrenoud** (PVL) propose Mme Jessica Muriset.

Sa nomination est acceptée par applaudissements.

*3.3. d'un membre à la commission du feu en remplacement de Mme Gordana Botalla, démissionnaire au 18 novembre 2025*

**Mme Gilliane Bürli** (PS) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, malheureusement le PS n'a trouvé personne pour remplacer Mme Botalla actuellement. Nous avons eu un téléphone avec Mme Nadine Schouller pour savoir si on pouvait chercher quelqu'un qui était une personne non élue, ou si un candidat se présentait dans notre parti. Mais aujourd'hui on n'a trouvé personne. On regrette cette situation, on fera une interpellation par la suite. On va encore chercher. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Je vous remercie pour ces explications. Alors, je demande si un autre parti aurait une candidature. Ce n'est pas le cas, donc j'admets que cela va automatiquement revenir à l'ordre du jour la prochaine fois. Parfait! Alors, peut-être juste la personne qui sera élue se fera applaudir aussi, si cela peut motiver quelqu'un. »

## 4. Budget 2026
## Arrêté 1507

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole au Conseil communal.

**M. Frédéric Matthey** (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme le veut la tradition, chaque année le Conseil communal vous présente un budget qui nécessite peut-être deux ou trois explications. Je ne vais pas revenir sur le détail du rapport parce que sinon le président n'aimera pas que je relise les éléments qui se trouvent dans le rapport mais globalement il y a des choses quand même assez importantes. Comment a-t-on organisé notre travail pour en arriver là ? On a pris les éléments connus à ce jour, c'est-à-dire la situation économique 2025 projetée en 2026. Donc il n'y a pas eu de spéculations que 2026 serait une moins bonne année que 2025. On pense que les hypothèses prises pour le travail ont été relativement optimistes. On espère qu'elles seront encore meilleures bien évidemment, mais on n'a pas dégradé la situation de manière volontaire. Parce qu'on l'a entendu par le passé que le Conseil communal rétrécissait les revenus fiscaux. Et clairement, je tenais à préciser que le travail a été fait en connaissant 2025 et pas en spéculant sur une crise économique plus forte en 2026 que 2025. Cela est un élément qui est important à souligner. D'autre part, même si le budget qu'on présente est déficitaire, ce qu'on regrette bien évidemment, on a décidé de ne pas couper dans les prestations. Aucune prestation qui a été délivrée par le passé, a été supprimée par le Conseil communal donc on a maintenu les différentes

prestations qui sont faites principalement aux sociétés locales. Il y en a même quelques-unes qui sont supplémentaires par rapport à cette année 2025 ou les années précédentes. Et dernier élément important à souligner, on est parti du principe également au niveau des employés. Donc on a la latitude de proposer cela, il n'y a pas d'échelon automatique. On a pris, dans le budget, une augmentation d'un point pour chaque collaborateur. Donc ce sont les trois éléments qui ont finalement guidé notre travail. Bien évidemment on l'a fait de manière sérieuse en essayant de limiter les coûts où on pouvait les limiter mais on n'a pas coupé de manière massive dans le budget. C'est pour cela qu'aujourd'hui le budget présenté est malheureusement déficitaire. On va faire au mieux pour pouvoir le piloter et si possible avoir moins de déficit que ce qui est indiqué. On va espérer que les revenus fiscaux seront plus importants également, mais là je dirais qu'on a peu de leviers pour pouvoir agir là-dessus. Et globalement, c'est ce qui nous a permis de vous proposer aujourd'hui ce budget. Le CC ne va pas rallonger pour rallonger. On a eu des discussions assez importantes avec la commission financière, qui a aussi eu des discussions avec notre responsable des finances. On se tient volontiers à disposition s'il devait avoir des questions du Conseil général pour y répondre de manière précise. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) annonce l'arrivée de M. Jean-Philippe Senn (C).

***38*** *Conseillers généraux présents, majorité à 20.*

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole aux commissions.

**M. Michael Jacot** (PLR), au nom de la Commission financière et de gestion : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre rapport est déjà bien complet. Je relèverais simplement que la situation financière de la commune n'est pas mauvaise, mais à surveiller. Il faut continuer à bien travailler pour ne pas risquer la mise en place du mécanisme de frein à l'endettement. Lors de nos séances, nous nous sommes notamment intéressés aux indicateurs que vous trouverez en début de cahier après le rapport du Conseil communal et à leur comparaison intercommunale ainsi que les subventions aux sociétés locales, comme précédemment mentionnées. Nous avons également lu avec détail le plan des intentions et différents éléments ont retenu notre attention, comme les éventuels impacts financiers du CAD, du PAL, des crues, et des arrêts de bus, entre autres. Nous remercions Monsieur Arizzi pour ses réponses tout en finesse à nos nombreuses questions ainsi que le chef du dicastère des finances et l'ensemble du Conseil communal pour leurs explications. La CFG vous invite donc à accepter ce budget. Je vous remercie. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole aux groupes.

**Mme Gilliane Bürli** (PS) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Parti socialiste a discuté le budget avec la retenue nécessaire s'agissant d'un budget. Nous reconnaissons la complexité d'anticiper avec précision les retours et ajustements cantonaux concernant les impôts et les diverses péréquations durant le cycle de 18 mois séparant l'établissement d'un budget et les comptes. Le PSL trouve tout de même qu'un million d'écart entre le budget 2024 et les comptes de cette même année montrent la grande prudence de nos autorités. Le PSL s'est également interrogé sur les grandes variations des indicateurs financiers du budget. Pourrait-on en avoir les tendances et visions de la part du département des finances avec des explications lors des comptes 2025, donc en 2026 ? Le PSL remercie le Conseil communal et le chef des finances pour l'établissement du budget 2026 et l'acceptera à l'unanimité. »

**M. Jean Pascal Petermann** (PLR) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le budget qui nous a été proposé ce soir est réaliste. Il tient compte d'une conjoncture économique compliquée, mais sans tomber dans une prudence excessive. Oui, notre commune peut encore supporter le déficit prévu grâce à sa fortune actuelle. Cependant, le frein à l'endettement commence clairement à se profiler pour les prochaines années. Nous

devons en être tous conscients. Le Conseil communal a choisi de maintenir l'échelon salarial du personnel communal, bravo. Avec une meilleure évaluation de leurs besoins, il a aussi conservé les subventions aux sociétés locales. C'est un message important pour notre tissu associatif, qui fait vivre notre village. Encore une fois, bravo et merci. En parallèle, certains frais généraux ont été réduits, notamment en matière de représentation. Ce soir, on a un apéro un petit peu plus restreint. Le PLR tient à remercier le chef des finances, Monsieur Arizzi et son équipe, ainsi que les responsables des dicastères et l'ensemble du Conseil communal pour les travaux réalisés. Conscient des défis à venir, tout en restant prudent, le PLR acceptera ce budget à l'unanimité. Merci beaucoup. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole pour les interventions individuelles.

**M. Jacques Savoy** (C) : « Monsieur le Président, notre budget 2026 présente un déficit d'un demi-million. C'est pas tellement là-dessus que j'aimerais discuter. Ma préoccupation concerne un peu les prochaines années. Comme le souligne de manière un peu trop implicite le rapport de la CFG, notre commune va faire face aux conséquences d'un endettement élevé et en corollaire, le frein à l'endettement imposé par le canton. Si vous regardez les pages 164 et suivantes, surtout la 164 avec les projections des années 27-29, le besoin financier noté dans ces années et la capacité d'autofinancement montrent très clairement que le frein à l'endettement va frapper notre commune. Dès lors, j'invite le Conseil général dans nos prochaines séances de faire attention aux dépenses et investissements qui vont encore potentiellement réduire notre marge d'autofinancement. Comme une personne avertie en vaut deux, la majorité devrait passer à 40, non ? »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) annonce l'arrivée de M. Amasmoud Abdelati.

***39*** *Conseillers généraux présents, majorité à 20.*

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Bonsoir Monsieur, on vous a souhaité la bienvenue en début de séance. Quand vous arriveriez, on vous applaudirait. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'on passe le budget en revue page par page, ligne par ligne, caractère par caractère? Ce n'est pas le cas. Je vous propose que si vous avez des questions ou des remarques, vous fassiez finalement comme M. Savoy vient de le faire en nous expliquant la page, éventuellement le compte concerné et puis votre question. Ceci étant dit, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques? Si plus personne ne souhaite prendre la parole, on va mettre le budget au vote. Donc je demande à celles et ceux qui acceptent ce budget de le manifester par un lever de main. »

Passage au vote de l'arrêté 1507. Ce dernier est accepté par 37 oui sans opposition.

## 5. Rapport d'information relatif au plan financier et des tâches (voir budget 2026)

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Le point suivant est en fait un corollaire, à savoir le rapport d'information relatif au plan financier et des tâches. Je sais pas si des compléments doivent être rapportés? Je donne la parole au Conseil communal. »

**M. Frédéric Matthey** (CC) : « Non, je n'ai pas de compléments à ajouter. S'il y a des questions, je reste à disposition. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Alors, y a-t-il des questions? Ce n'est pas le cas. C'est un point qui n'est en fait pas soumis au vote. Donc, on peut sans autre surfer jusqu'au point 6. »

**6. Demande de crédit d'engagement de CHF 629'142.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2026**
**Arrêté 1508**

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole au Conseil communal.

**M. Frédéric Matthey** (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais essayer de ne pas faire long, parce que c'est un crédit sur lequel vous avez l'habitude de vous prononcer chaque année. Ceci regroupe trois éléments :

- des travaux doivent être faits dans l'année. On en a discuté assez largement avec la commission SI-TP. Chaque année, on discute sur les différents travaux qui sont à faire, principalement les armoires électriques qui ont pris un retard assez important. Il y a quelques années, on a décidé de faire plutôt une rénovation chaque année en mettant un certain budget pour ces rénovations et ne pas faire une opération coup de poing qui coûterait extrêmement cher en une fois. Donc on poursuit ces différents travaux.
- d'autre part, ce crédit est lié à la convention que nous avons GRD avec Eli10, c'est-à-dire, s'il y a des travaux qu'ils doivent engager, par exemple une grosse panne électrique ou autre, ils doivent pouvoir faire les travaux nécessaires pour faire fonctionner le réseau sans passer la demande au Conseil général.
- et la troisième partie, c'est les extensions, c'est-à-dire liées aux constructions et bien sûr aussi à des taxes que les propriétaires et ceux qui font un développement immobilier payent. On doit également avoir cet argent à disposition.

Donc le tout est fait dans ce crédit qui est valable pour une seule année. Et si l'argent n'est pas dépensé parce que les travaux ne sont pas engagés, car il n'y a pas besoin de les faire, à la fin de l'année, ce crédit s'éteint. Et l'année suivante, on en demandera un nouveau car il ne se reporte pas d'année en année. Le montant peut paraître élevé, mais c'est de l'infrastructure qui permet de garder notre réseau électrique, dont nous sommes propriétaires, dans un bon état de fonctionnement et dans les règles de sécurité exigées par les lois en vigueur. Je reste à disposition s'il y a des questions. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole aux commissions.

**M. Michael Jacot** (PLR), au nom de la Commission financière et de gestion : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'interviens une seule fois pour l'ensemble des quatre crédits suivants. La CFG se réjouit de lire prochainement le suivi sur les cinq dernières années de l'usage de ces différents crédits que nous avons demandé au Conseil communal. La CFG approuve ces quatre demandes de crédit et vous encourage à la suivre. Je vous remercie. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C), ayant donnée la parole aux groupes et pour les interventions individuelles, passe au vote de l'arrêté 1508.

Passage au vote de l'arrêté 1508. Ce dernier est accepté par 38 voix sans opposition.

**7. Demande de crédit d'engagement de CHF 162'150.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable pouvant intervenir en 2026**
**Arrêté 1509**

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole au Conseil communal.

**M. Frédéric Matthey** (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas faire long. C'est le même principe que pour le crédit précédent, mais pour l'eau. Je ne vais pas expliquer les différents éléments comme je l'ai fait pour l'électricité. Je reste à disposition s'il devait y avoir des questions. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C), ayant donnée la parole aux groupes et aux interventions individuelles, passe au vote de l'arrêté 1509.

Passage au vote de l'arrêté 1509. Ce dernier est accepté par 38 oui sans opposition.

**8. Demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 (TTC) pour divers travaux de réfection du surfaçage et de fissures des routes communales ainsi que l'entretien et la rénovation ponctuelle du réseau d'éclairage public pouvant intervenir en 2026**
**Arrêté 1510**

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole au Conseil communal.

**M. Fredy Winz** (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est le même principe que les deux crédits que vous venez d'accepter. C'est un crédit budgétaire donc qui se renouvelle chaque année et qui permet de faire ce qu'il faut quand il faut. Ce crédit permet de profiter d'un chantier, d'une urgence et de compléter les travaux pour éviter de devoir revenir six mois après avec des compléments. C'est toujours pour des travaux jusqu'à CHF 50'000.-. Donc si cela excède ce montant de la compétence du Conseil communal, cela repasse de toute façon au Conseil général. Le CC vous remercie d'accepter ce crédit. Et je vous parle directement du point 9 pour lequel on demande, c'est la première fois par contre pour celui-là, un crédit budgétaire de CHF 162'000.- pour l'évacuation des eaux usées et des eaux claires. Jusqu'à maintenant, on n'en avait pas pour cela. Mais c'est dans la même logique s'il faut ouvrir pour une conduite d'eau potable ou pour l'électricité, de pouvoir aussi éventuellement faire un petit bout de séparatif ou remettre une conduite sans devoir mettre des plaques métalliques sur le trou pendant quatre mois parce qu'il faut faire une nouvelle demande. On vous remerciera de l'accepter. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C), ayant donnée la parole aux groupes et pour les interventions individuelles, passe au vote de l'arrêté 1510.

Passage au vote pour l'arrêté 1510. Ce dernier est accepté par 38 pour sans opposition.

**9. Demande de crédit d'engagement de CHF 162'150.00 (TTC) pour divers travaux de réfection et d'extension des réseaux des eaux claires et usées pouvant intervenir en 2026**
**Arrêté 1511**

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Le Conseil communal a déjà pris la parole, la commission financière aussi. Les groupes sont muets, pour combien de temps on ne sait pas. Il n'y a pas d'interventions individuelles non plus. Je vous demande à nouveau de passer au vote. Celles et ceux qui acceptent ce crédit, veuillez le faire par un lever de main. »

Passage au vote pour l'arrêté 1511. Ce dernier est accepté par 38 voix sans opposition.

**10. Arrêté concernant l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 970'000.00 pour la Fondation de la piscine du Landeron afin qu'elle puisse mener différents travaux d'assainissement**
**Arrêté 1512**

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole au Conseil communal.

**M. Fredy Winz** (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les statuts de la Fondation de la piscine stipulent que les travaux importants sont financés par un emprunt auprès de la commune après aval du Conseil général ; raison pour laquelle vous êtes appelés à vous prononcer ce soir. La piscine du Landeron est un lieu connu de tous et son rôle social et intergénérationnel n'est plus à prouver. En service depuis 55 ans, elle n'a plus bénéficié de gros travaux depuis 15 ans. Une remise à jour, dont vous trouvez le détail dans le rapport, est devenue nécessaire, voire urgente pour certains éléments. La Fondation profitera de recouvrir le toit de panneaux solaires, ce qui est particulièrement intéressant étant donné que les périodes d'auto-consommation coïncident exactement avec les périodes de grande production. Vous aurez remarqué que contrairement à d'autres piscines, la Fondation préconise le remplacement du liner existant plutôt qu'une cuve inox pour les raisons suivantes. Un liner coûte moins cher au mètre carré qu'une cuve en inox, mais surtout les coûts préparatoires pour accueillir un bassin inox sont beaucoup plus élevés. Un liner tolère mieux les petites déformations et sa durée de vie est d'environ 15 à 20 ans. L'inox peut durer effectivement 40 ans ou plus mais il est beaucoup plus exigeant et délicat au niveau de l'entretien. Le Conseil communal vous remercie d'accepter ce crédit. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole aux commissions.

**M. Michael Jacot** (PLR), au nom de la Commission financière et de gestion : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous avez pu lire notre rapport dans le cahier. Les nombreuses réponses à nos questions n'ont pas permis de clarifier l'avis final de tous les membres. Néanmoins, la CFG accepte cet arrêté à sa grande majorité. Je vous remercie. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole aux groupes.

**Mme Vanessa Piot** (PSL) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la piscine fait partie des atouts pour notre commune. Elle a repris des couleurs mais pour ne pas perdre une goutte, des gros travaux sont encore nécessaires. C'est donc à l'unanimité que le Parti socialiste accepte cet emprunt de CHF 970'000.-. Pour ma part, je vous donne rendez-vous à l'ouverture pour l'aquagym. »

**M. Loïs Auberson** (PLR) : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance avec grand intérêt de cette demande de crédit. Comme vous le savez et comme cela a été dit, la piscine est un atout majeur et un marqueur important du Landeron vis-à-vis de la population de notre village et de notre région. Nous nous réjouissons de constater que l'essentiel de cette demande de crédit porte sur tous les travaux indispensables à la sécurité, à la fiabilité des infrastructures et à l'amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail du personnel. Et bien que cela ne soit pas un élément principal, l'amélioration aussi au niveau écologique. Nous souhaitons aussi souligner que la piscine s'est ouverte à des sponsors externes pour la rénovation de la place de jeux et pour divers équipements. Nous invitons le Conseil de fondation à poursuivre cet effort de partenariat avec des entités privées visant à améliorer l'espace public. Enfin, le groupe PLR tient à remercier et à saluer le Conseil de fondation ainsi que le personnel de la piscine qui ont donné un nouveau souffle depuis quelques années à notre piscine et ne cessent de redynamiser cet espace tout en faisant d'elle un endroit répondant aux normes d'hygiène, de sécurité, un

espace vivant, accueillant et dynamique. Le groupe PLR soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C), ayant donnée la parole aux groupes et pour les interventions individuelles, passe au vote de l'arrêté 1512.

Passage au vote pour l'arrêté 1512. Ce dernier est accepté par 38 oui sans opposition.

**M. Jean Pascal Pétermann** (PLR), président du Comité de la Fondation de la piscine : « La date d'ouverture est fixée au 16 mai 2026. Je m'engage, mes collègues de la fondation ne savent pas encore, mais une semaine avant l'ouverture, à vous inviter tous pour des portes ouvertes. On cherche des sponsors. »

## 11. Réponse du Conseil communal à la motion (C20) « Encouragement à l'utilisation des transports publics par les jeunes en formation », déposée le 18 octobre 2023 et acceptée le 22 février 2024

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole au Conseil communal.

**M. Olivier Guye** (CC) : « Cette réponse à la motion pourra peut-être décevoir quelques-uns, fera peut-être grincer des dents d'autres, mais en fait ce qu'on a trouvé là c'est vraiment un consensus et non pas un compromis. On s'est mis tous d'accord au niveau du Conseil communal pour cette solution qui est à la fois une réponse raisonnable et raisonnée. Elle est raisonnable parce qu'on passe de CHF 0.- à CHF 62'500.- de subventionnement par rapport aux parents des jeunes en formation. Et ce montant, ce n'est pas un one shot, cela risque de se répercuter d'année en année, voire d'évoluer avec le prix des transports publics. Et puis, elle est raisonnée parce qu'on n'a pas mal comparé ce qui se passe autour de chez nous. Les communes de Cressier, Cornaux et Lignières ne donnent rien pour ce qui suit l'école secondaire obligatoire. Donc dès qu'on passe au secondaire II, ou bien en apprentissage, il n'y a pas de subventionnement. Le Val-de-Ruz ne donne rien non plus. Ce sont des exemples qu'on pourrait dire mauvais où il y a peu de finances. Il y a des communes qui sont beaucoup plus généreuses. Cortaillod est généreux et finance 50% des apprentis, Milvignes également jusqu'à 25 ans, Boudry aussi. Et le sommet du blues, c'est Laténa qui subventionne 50% du prix des seniors et des jeunes et même un 25% pour tous les adultes qui prennent les transports publics. Autrement dit, Laténa fait vraiment, non pas du social, mais de l'incitation à prendre les transports publics. Notre solution nous semble raisonnable et raisonnée. On a trois zones à franchir. Donc en fait, si on paie un tiers de l'abonnement de trois zones, on arrive à CHF 237.- par étudiant ou par apprenti. Des communes comme Cortaillod qui paie 50%, paient CHF 247.- ; donc à CHF 10.- près la même somme puisqu'ils n'ont que deux zones à franchir. Alors on est effectivement dans une partie du canton un peu défavorisée entre Lignières, Cressier et Le Landeron puisqu'on a trois zones jusqu'à Neuchâtel alors que Cortaillod et Boudry qui sont plus loin que nous, n'ont que deux zones. Du coup, comme on a aussi des budgets qui sont déficitaires à CHF 500'000.-, on s'est permis d'arrêter la subvention à partir de 20 ans en se disant que souvent les jeunes à cet âge-là ont une première formation terminée. Il y en a qui vont aller plus loin, c'est vrai, mais c'est notre réponse qui est responsable et qui est, à mon avis, raisonnable. Maintenant, si les personnes sont peu contentes par rapport à cette réponse-là, il existe d'autres outils plus performants qui sont par exemple de faire un projet d'arrêté. Mais voilà, c'est notre réponse. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole aux motionnaires.

**M. Vincent Forster** (PVL), représentant des motionnaires : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PVL remercie le Conseil communal pour son rapport, mais regrette clairement le manque d'ambition de la réponse apportée à notre motion sur le subventionnement des transports publics pour les jeunes en formation. Alors que plusieurs communes du littoral participent jusqu'à 50% au coût des abonnements, la proposition du Conseil communal - limitée à un tiers et seulement jusqu'à 20 ans - reste en-deçà des besoins réels. Elle ne tient pas suffisamment compte des parcours de formation qui se prolongent fréquemment au-delà de cet âge. Nous rappelons que Le Landeron dispose aujourd'hui de nouvelles rentrées financières, notamment près de CHF 50'000.- d'amendes, qui permettraient parfaitement d'envisager une aide plus substantielle. Une participation communale de 50 % pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans serait non seulement réaliste, mais surtout cohérente avec les pratiques régionales et avec notre volonté commune de promouvoir une mobilité durable. Avec la proposition actuelle, notre commune demeure peu attractive pour les jeunes en formation. Nous appelons donc le Conseil communal à revoir sa copie et à présenter une solution à la hauteur des enjeux sociaux, écologiques et éducatifs. Voilà ce qu'on pense. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole au Conseil communal.

**M. Frédéric Matthey** (CC) : « Mesdames, Messieurs, vous pouvez interpréter comme cela le règlement parce qu'il ne dit rien en fait sur la motion. Après, si on regarde le droit supérieur, c'est-à-dire au Grand Conseil, on fait voter le classement de la motion. Libre à vous, vous êtes seul maître. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Ah punaise, ça c'est vachement génial et flippant. Alors, ce que je vous propose, c'est qu'on prenne cinq minutes de pause, on ouvre les fenêtres, comme cela je peux aussi me rafraîchir, et puis, je vous ferai part de ma décision souveraine. Donc, la séance reprend à 19h48. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Je vais vous expliquer ce qui va se passer. Si rien n'est fait ce soir ou dans l'année qui vient, cette proposition du Conseil communal sera intégrée au budget 2027. Ceux qui trouveront que c'est trop léger, pourront amender le budget 2027 à la hausse et ceux qui trouveraient que c'est trop généreux, pourront le faire à la baisse. Et il y a également possibilité, si quelqu'un le souhaite, des motionnaires ou d'autres, de faire un projet d'arrêté en cours d'année qui serait repris également dans le budget 2027. Dans ce contexte, il semble parfaitement inutile de mettre au vote le classement ou non de cette motion. Voilà comme cela, je crois que vous avez les explications et puis tout le monde sait à quoi s'attendre. »

## ~~12. Projet d'arrêté à voter~~

~~12.1. Projet d'arrêté 1513 à voter « soutien financier au recours contre la démolition de la passerelle CFF », déposé le 2 octobre 2025.~~

## 13. Interpellation

13.1. Interpellation « mobilité (bus+ cycle) suite à diverses réalisations en 2025 », déposée le 29 octobre 2025

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Nous passons donc à l'interpellation qui a été déposée le 29 octobre 2025. C'est pas souvent qu'on a des interpellations. Je rappelle juste qu'elle doit être déposée à l'administration 20 jours avant une séance. Elle est développée par

son auteur, le Conseil communal y répond oralement. Et puis, une fois que la réponse a été apportée par le CC, la discussion est close, à moins que le Conseil général n'en décide autrement. Et l'interpellateur a le droit de déclarer, sans procéder à aucun développement, s'il est satisfait ou non de la réponse. Est-ce que l'auteur, M. Michel Rubbi, souhaite développer son interpellation? »

**M. Michel Rubbi** (PLR), l'interpellateur : « Non, j'ai pas besoin de la développer. »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole au Conseil communal.

**M. Fredy Winz** (CC) : « Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, une fois n'est pas coutume, on s'est mis à deux pour répondre à cette interpellation. Donc je vais répondre sur la première partie et Mme Nadine Schouller va répondre sur les feux routiers des collèges. Concernant l'arrêt de bus LHand, il est vrai qu'au départ, cet arrêt était mal utilisé, voire pas utilisé du tout et la commune a écrit à la société CarPostal. Dans sa réponse, cette dernière a reconnu un manque de communication en interne et dit y avoir remédié en informant les chauffeurs. Et nous avons effectivement constaté qu'il y avait une amélioration, même s'il y a encore des cas où le bus, surtout quand il pleut, s'arrête là où il y a un abri. Vous parlez de mauvaise image, c'est un avis qui vous appartient et qu'on respecte. Mais on continue à penser qu'on a fait ce qu'on avait à faire. Je rappelle que le délai de 20 ans pour mettre aux normes les arrêts de bus principaux était échu et en 2024, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs. Avant le début des travaux, des discussions ont eu lieu entre les représentants du bureau d'ingénieurs, de CarPostal et des services communaux. Le projet a été accepté par toutes les parties. Nous rappelons également que, bien que coûteuse, la solution retenue nous a paru la plus pragmatique et la moins chère. Concernant la fin de l'interpellation - "*Par ailleurs, ne faut-il pas que le conseil communal réfléchisse sur un plan de mobilité globale ?*" - il y avait eu une étude assez complète faite au moment où on a réaménagé la rue du Centre après la construction du nouveau bâtiment administratif et qui avait défini le sens de circulation dans tout ce quartier de la gare. Et d'autre part, il y a sur le feu, j'allais dire, vous avez entendu parler de la voie verte qui va partir de Vaumarcus et venir jusqu'au Landeron qui est aussi en cours de mise en place à certaines places et d'études ailleurs. C'est donc un sujet qui va revenir de toute façon, Et il ne nous semble pas judicieux de refaire une étude, parce qu'on peut toujours en refaire une, mais il faut être conscient qu'à chaque fois, cela coûte quelque chose aussi. Donc il nous semble que ce n'est pas le moment opportun. Je passe la parole à Mme Nadine Schouller pour la suite. »

**Mme Nadine Schouller** (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois que je l'ai déjà dit mais je vais le répéter. Nous avons décidé d'ôter les feux du côté du C2T. Je crois que c'est une bonne chose. Tout le monde accepte et trouve que c'est une bonne solution. Maintenant pour ce qui est des pistes cyclables, qui sont au nombre de deux, nous n'avons en fait pas eu notre mot à dire. Le CC n'était pas au courant que ces pistes cyclables sur 100 mètres seraient là. C'est le canton qui en a décidé ainsi et on ne peut rien changer. Maintenant, elles seront utiles quand il y aura la mobilité qui arrivera, les zones vertes et tout, pour l'instant on n'en sait rien, mais ce n'est pas possible de changer. En fait, ce qu'il faut retenir dans ce carrefour, c'est que je crois que tout le monde est unanime pour dire que c'est une bonne chose. Le trafic est beaucoup plus fluide et tout se passe bien. »

**Mme Marisa Ciervo** (CC) : « Je me permets juste de rajouter, puisque j'ai participé aux séances au sein de l'Association des communes, quelques perspectives sur ce qui se passe au niveau des pistes cyclables. Bien sûr, on a le regard sur la commune mais le canton a un projet aussi cantonal de réalisation qui est le plan directeur cantonal de la mobilité. Il y a une étude qui a été faite au niveau cantonal où effectivement le canton de Neuchâtel par rapport aux autres cantons de la Suisse était plutôt tout derrière. Il y a donc ce projet de développer environ 160 kilomètres de pistes cyclables. Le petit morceau que vous voyez ici, représente peut-être 200 mètres, c'est juste un petit bout d'un projet un peu plus grand comme celui qui

va jusqu'au pont de Saint-Jean. Cela fait vraiment partie d'un projet cantonal, à savoir qu'il y aura plus de septante kilomètres encore qui vont se réaliser. Donc rien d'étonnant que cette piste par la suite soit rallongée jusqu'au bout du canton de Neuchâtel. C'est donc juste pour donner une vision un peu plus globale. »

**M. Olivier Guye** (CC) : « On pourrait encore dire que cette piste s'appellera « La Littorale ». »

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « J'admets qu'il n'y a pas de demande d'ouvrir la discussion sur ce point. Si je me trompe, n'hésitez pas à me le faire savoir. Dans ce cas, je vais proposer à l'interpellateur d'exercer son droit de déclarer, sans procéder à aucun développement, s'il est satisfait ou non de la réponse. »

**M. Michel Rubbi** (PLR) : « Je vous remercie beaucoup pour votre réponse, au moins cela m'a permis d'interpeller et de se poser ces questions. »

## 14. Questions écrites

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) indique que le Bureau du Conseil général et l'administration n'ont reçu aucune question écrite.

## 15. Pétitions, lettres et communications

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Je vous informe juste au passage que le bureau du Conseil général et le Conseil communal ont reçu conjointement une lettre de citoyennes concernant le carrefour de l'ancienne gendarmerie. Cette dernière a été traitée à satisfaction par le Conseil communal qui a même reçu des remerciements. C'est tellement rare que je voulais vous le dire. Non mais c'est vrai, il y a des gens qui réclament puis qui remercient après. C'est agréable pour tout le monde. »

## 16. Questions orales

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) donne la parole à l'assemblée.

**M. Christian Muriset** (C) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste pour rebondir sur ce qui a été dit, j'ai bien entendu l'histoire de la piste cyclable cantonale. Mais si le canton décide de faire passer la piste cyclable par la route cantonale, je trouve cela un peu... C'était pas mon intervention. Un des fléaux les plus sournois pour nos démocraties actuelles, pour ne pas dire dictature, ce sont les normes. Elles nous barrent la route, on nous les rabâche à toutes les sauces. A titre d'exemple, et rien qu'à l'échelle de notre commune, on peut citer la suppression des passages piétons dans les zones 30, les miroirs, la passerelle CFF, le plan d'aménagement local, les armoires de distribution électrique qu'il faut toujours remettre aux normes. Et la liste peut être encore longue. La réponse parfois arrangeante est : "Ah mais ça, on ne peut rien faire, c'est les normes." Vous y penserez à la fin de mon intervention. Un des domaines où on retrouve ces normes, et ce n'est pas très populaire de le dire, c'est concernant les personnes à mobilité réduite. Alors bien sûr, on doit faire un maximum pour faciliter la vie de tous les jours à ces personnes et c'est très bien ainsi. Mais quand on met des interdictions aux personnes valides pour cette raison-là, alors qu'il n'y a pas forcément d'handicapés dans le groupe, je prends cela pour du kidnapping. La loi a manqué sa cible et fait preuve d'abus. Et bien que ce soir, par un concours de circonstances, on soit encore ici, je veux parler de

l'utilisation de cette belle salle de Justice de l'Hôtel de Ville pour nos assemblées du budget et des comptes. Bien sûr, elle a un confort du 15e siècle, mais elle a une histoire, Notre histoire, et qui finit maintenant en queue de poisson. Ironie du sort, on la bannit l'année où on a fièrement soufflé les 700 chandelles de notre Bourg. Pourtant, elle a plus de classe que l'aula du NBA ou la salle des commissions, non? Je pars du principe que les normes sont faites pour être adaptées; alors, n'y aurait-il pas un moyen pour ces deux séances par année, et de réfléchir à une solution? Par exemple, si des personnes handicapées souhaitent y participer, qu'elles s'annoncent à l'administration communale jusqu'à la semaine qui précède la date, afin qu'on puisse - et seulement le cas échéant - faire notre assemblée à l'aula du NBA. Les mariages civils ne se font déjà plus au Landeron. Je trouverais souhaitable de ne pas l'abandonner purement et simplement et de façon definitive, et de continuer à faire vivre cette belle salle historique parce qu'elle le vaut bien. Je remercie le Conseil communal de reconsidérer la question. »

**Mme Gilliane Bürli** (PS) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais demander où en est le rapport ReliÂges suite à la rencontre qu'il y avait eu avec les personnes du troisième âge de la commune. Et si le rapport est arrivé, est-ce que les motionnaires pourraient recevoir une copie de ce rapport ? »

**Mme Marisa Ciervo** (CC) : « Alors oui on a bien reçu le rapport. On en a discuté au Conseil communal parce que bien sûr on a ouvert vraiment les portes. On a dû déjà comprendre qu'est-ce qui était de la pertinence du Conseil communal et qu'est-ce qui ne l'est pas. Typiquement, le quai de la voie 2 à la gare, c'est de la compétence des CFF, et non pas la commune. Bien sûr on peut les interpeller, mais ce n'est pas de notre ressort, on peut le partager. On a juste décidé déjà des directions. Il pourra bien sûr être partagé sans souci. On vous proposera un plan avec les trois priorités. On est en train de le finaliser avec le canton. Donc, une fois qu'il sera finalisé, on vous le partagera. »

**Mme Jessica Muriset** (PVL) : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a quelques semaines, les réseaux sociaux s'étaient vivement émus du manque de sécurité pour les piétons dans le secteur Faubourg, rue de Soleure, Saint-Maurice et route de Neuchâtel. La visibilité réduite pour les automobilistes faisait peser un réel danger sur les piétons, qui pouvaient se retrouver aussi vulnérables qu'une quille face à une boule de bowling. Aujourd'hui, des travaux ont été entrepris et ont permis d'améliorer de manière significative la visibilité pour les conducteurs. Cette intervention offre désormais des conditions nettement plus sûres, en particulier pour les enfants amenés à traverser la route dans ce secteur sensible. Au nom du PVL, je souhaite remercier chaleureusement le Conseil communal pour cette évolution positive et la réactivité dont il a fait preuve. »

## 17. Divers du Conseil communal

**Le président, M. Gregory Mallet** (C) : « Avant de passer la parole au Conseil communal, j'aimerais encore vous inviter à profiter des belles activités offertes par les magnifiques bénévoles de notre commune. Et je vais notamment citer les animations villageoises de l'Avent de l'USLL, l'Union des sociétés locales, qui ont lieu ce soir encore jusqu'à 22h et demain de 18h00 à 22h00 devant le bâtiment communal. Il y a les fenêtres de l'Avent qui ont lieu tous les soirs ou presque. L'agenda se trouve sur le site de la commune. On a les Trouvailles Classiques du Landeron le 19 décembre, qui auront lieu à la Chapelle des Dix-Martyrs et bien sûr, l'Aquagym le 16 mai 2026 lors de l'ouverture de la piscine. Je vous souhaite déjà, personnellement, d'excellentes fêtes de fin d'année. »

**M. Remo Steffen** (PLR): « Le Coeur d'hommes Acapel'HOM se produira à la Neuveville le dimanche 20 décembre à 20h15 à la Blanche-Eglise. Et il reste des places. Dépêchez-vous et c'est gratuit. »

**Mme Nadine Schouller** (CC) : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, juste un petit mot pour vous remercier pour cette année. Et surtout nous avons vécu une année, qui n'est pas encore totalement terminée, du 700e qui a été absolument magnifique et qui restera un magnifique souvenir. On a terminé en apothéose, c'était super. Merci à tout le monde et au nom du Conseil communal, je vous souhaite à vous ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de fin d'année et je vous convie à une agape au Caveau. »

Il est 20h08, la séance est levée.

Le président : Le secrétaire :

Gregory Mallet Fabrizio Guizzardi